



Acte d'engagement – Contrat de participation

« Dispositif Argent de poche »

Entre la commune de Saint-Aubin des Châteaux représentée par Monsieur Daniel RABU, Maire, agissant en application d'une délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2021,

Et,

M/Mme (Nom et prénom du participant(e))

.....

Domicilié(e),

.....

Et le/la représentant(e) légal(e), M/me,

.....

Il a été convenu ce qui suit :

Le dispositif argent de poche se déroule durant les vacances scolaires d'été de 9h à 12h du lundi au vendredi.

Les missions concernent l'entretien des espaces publics de la commune, l'entretien des espaces verts, l'entretien des locaux communaux....,

Les participants (e.s) sont encadrés (ée.s) par un tuteur/tutrice durant toute la mission.

Les participants (e.s) doivent avoir entre 16 et 18 ans.

Le nombre de mission est limité à 5 par participant durant l'été.

L'indemnité forfaitaire est de 15 € par mission.

L'usage du téléphone portable est interdit durant la durée de la mission.

Le/la participant(e) s'engage à :

- Se présenter avec une tenue adaptée à la nature des chantiers confiés
- Participer aux chantiers sur la totalité du temps initialement prévu
- Respecter les horaires de début et de fin de la mission
- Respecter et être poli(e) avec les encadrants (e.s) et autres personnes susceptibles d'être rencontrées sur le lieu de travail
- Appliquer les consignes données
- Prendre soin du matériel confié

Toute mission entraîne le versement d'une indemnité de 15 € par demi-journée travaillé.

En cas de non-respect des consignes ci-dessus, le/la participant(e) sera exclu(e) et non indemnisé

Fait à Saint-Aubin des Châteaux le.....

Signature du participant(e)

Signature du représentant(e) légal(e),

Le Maire

RABU Daniel